

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.
Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 5 avril 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent cinquante-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Monica Carolyn Nolan McCullough, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Bertram McCullough, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.
Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 5 avril 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent cinquante-huitième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Aimé Albert, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Thérèse Goulet Albert, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.
Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MARDI 5 avril 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son trois cent cinquante-neuvième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Renee Helen Engel Graham, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Lester Carlyle Graham, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.
Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.